

**POLITIQUE NATIONALE
DE LA RURALITÉ 2007-2014**

**Guide de
DEMANDE DE
QUALIFICATION DE PROJET**

« Un Val à notre image »



TABLE DES MATIÈRES

1. GROUPE PROMOTEUR	2
2. DESCRIPTION DU PROJET	2
2.1 <i>Le sommaire du projet</i>	<i>2</i>
2.2 <i>L'état d'avancement du projet.....</i>	<i>2</i>
2.3 <i>La description historique de l'organisme porteur et du projet.....</i>	<i>2</i>
2.4 <i>L'équipe de réalisation du projet.....</i>	<i>3</i>
3. LE BESOIN	3
3.1 <i>Problématique / besoin du milieu</i>	<i>3</i>
3.2 <i>Appui au projet.....</i>	<i>3</i>
4. LES PARTICULARITÉS	3
4.1 <i>Échéancier</i>	<i>3</i>
4.2 <i>Réglementation.....</i>	<i>4</i>
5. LA PÉRENNITÉ DU PROJET	4
6. PLAN DES RESSOURCES FINANCIÈRES.....	4
7. ARGUMENTAIRE EN RAPPORT AUX CRITÈRES D'INVESTISSEMENT	5
8. SELON VOUS, QUELLES SONT LES RAISONS POUR LESQUELLES VOTRE PROJET S'INSCRIT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007-2014?	5

POURQUOI UNE DEMANDE DE QUALIFICATION DE PROJET?

Il est important de valider les projets en lien avec le programme convoité, afin de s'assurer que ces derniers répondent exactement aux grandes orientations de la Politique nationale de la ruralité soit :

- Promouvoir le renouvellement et l'intégrité des populations
- Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire
- Soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural
- Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, l'environnement naturel et les activités économiques

Ce cheminement proposé pour le dépôt d'une demande optimise le temps de chacun dans le développement des initiatives locales. Cette première étape permet ainsi aux intervenants de mieux connaître les promoteurs des projets et d'évaluer la pertinence du projet en lien avec les critères d'investissement tels :

- ✓ *Avoir un caractère structurant (ayant un impact significatif sur au moins une des orientations de base mentionnées plus haut)*
- ✓ *Rayonnement (plus d'une municipalité)*
- ✓ *Faire l'objet d'une mobilisation ou d'une consultation dans la (les) municipalité(s) touché(es) ou recevoir l'appui de tables sectorielles ou de comités à l'échelle de la MRC*
- ✓ *Effet levier (permet d'entrevoir d'autres opportunités de développement)*
- ✓ *Innovation (porteur d'avenir et ne met pas en péril un service ou un organisme existant)*
- ✓ *Être présenté avec un montage financier viable (capable de survivre au-delà de la subvention)*
- ✓ *Conservation des services essentiels (survie du village)*
- ✓ *Mise en valeur des attraits pour les gens d'ici*

Il est important de préciser que les projets jugés « non admissibles » seront commentés (dans la mesure du possible) dans le but d'orienter les promoteurs à d'autres sources d'aide technique ou financière.

Cependant, certains types de projets sont exclus du pacte rural 2007-2014, soit

- Les projets présentés par des promoteurs privés (entreprises enregistrées ou incorporées), des individus ou une coopérative financière.
- Les infrastructures, les services, les travaux ou les opérations courantes pouvant être financés par les budgets municipaux ou par des programmes gouvernementaux (travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie, services d'incendie et de Sécurité.
- Les infrastructures, les services, les travaux ou les opérations courantes pouvant être financés par les budgets des commissions scolaires ou par des programmes gouvernementaux sont généralement exclus. Elles peuvent être envisagées seulement si le milieu s'implique dans la mise en œuvre et contribue à son financement.

L'entretien et les réparations des infrastructures gérées par des OBNL sont admissibles à une subvention maximale de 10% ou 10 000\$ (le plus bas des deux), si elles visent des bâtiments ou des équipements ayant un impact structurant d'une municipalité ou sur plusieurs municipalités.

Vous devez faire parvenir votre demande de qualification (maximum 8 pages excluant les annexes) en deux copies, au bureau du CLDÉ de la MRC du Val-Saint-François à l'attention de M. Jocelyn St-Jean, directeur général.

Tous les documents demandés doivent être présentés en caractères d'imprimerie (dactylographiés ou informatisés).

BON CHEMINEMENT!

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le CLDÉ aux coordonnées suivantes :

Julie Plamondon
300, rue Parc industriel, Windsor (Québec) J1S 2T2
Téléphone : (819) 845-7871
Télécopieur: (819) 845-2472
Courriel : info@cldvalsf.ca
www.cldvalsf.ca

GUIDE DE DEMANDE DE QUALIFICATION DE PROJET

1. GROUPE PROMOTEUR

Indiquez le nom ou les noms et les coordonnées du promoteur ou du groupe promoteur lié au projet.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Le sommaire du projet

Présentation en deux ou trois paragraphes des grandes caractéristiques de votre projet :

- ✓ *À quel besoin répond-il?*
- ✓ *En quoi consiste-t-il?*
- ✓ *Quel est son échéancier de réalisation?*
- ✓ *Quelle est sa localisation?*

2.2 L'état d'avancement du projet

- ✓ *Depuis combien de temps pensez-vous à démarrer votre projet et comment l'idée vous est-elle venue?*
- ✓ *Quelles démarches avez-vous déjà effectuées pour mener à bien votre projet?*
- ✓ *Pourquoi désirez-vous démarrer ce nouveau projet? Spécifiez vos motivations, vos attentes et vos objectifs en tant que groupe promoteur.*

2.3 La description historique de l'organisme porteur et du projet

- ✓ *Quel est votre type d'organisme? Par exemple : association, organisme à but non lucratif, coopérative, municipalité, etc.*
- ✓ *Possédez-vous une charte? Inclure une copie en annexe.*
- ✓ *Quand votre organisme a-t-il été fondé?*
- ✓ *Quelle est la mission de votre organisme?*
- ✓ *Quelles réalisations ont été faites jusqu'à maintenant?*
- ✓ *Comment votre projet s'inscrit-il dans votre mission?*
- ✓ *Décrivez le but de votre projet et désignez-en les avantages et les distinctions.*

2.4 L'équipe de réalisation du projet

Pour chacun des promoteurs, couvrir les aspects suivants :

- ✓ *Tâches et responsabilités prévues au projet.*
- ✓ *Forces respectives de chacun en lien avec les responsabilités convoitées, en rétrospective des expériences antérieures, de la formation académique, de l'implication sociale et des réalisations passées.*
- ✓ *Curriculum vitæ (inclure en annexe).*

3. LE BESOIN

3.1 Problématique / besoin du milieu

Le groupe promoteur doit démontrer que le projet répond à une problématique ou à un besoin du milieu et que ce constat est issu d'une consultation publique, d'un exercice de planification ou de toutes autres données statistiques ou étude appuyant ce constat.

3.2 Appui au projet

Préciser les appuis que vous avez reçus :

- ✓ *De la population visée*
- ✓ *De la (des) municipalité(s) touchée(s)*
- ✓ *Des organismes pertinents au niveau local ou régional*
- ✓ *Joindre les lettres d'appui ou résolutions en annexe*

4. LES PARTICULARITÉS

4.1 Échéancier

Le promoteur doit présenter un calendrier de réalisation du projet. Ce calendrier doit comprendre notamment, les dates prévues pour le début et la fin du projet.

Exemple de tableau :

Activité	Date	Responsable	Montant du pacte (\$)	Montant total (\$)

4.2 Réglementation

Le promoteur doit mentionner si le projet est soumis à des contraintes particulières pour en assurer sa réalisation (ex. : permis). Les interventions doivent être faites en respect des lois et règlements en vigueur.

5. LA PÉRENNITÉ DU PROJET

Au-delà de la contribution du pacte rural, de quelle façon votre projet demeurera présent dans le milieu afin d'assurer sa continuité?

6. PLAN DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Vous devez fournir les renseignements sur les coûts (besoins) reliés au projet ainsi que le financement (source) demandé.

À titre d'exemple :

COÛTS		FINANCEMENT	
a) Bâtiment et terrain	- \$	h) Mise de fonds-Argent	11 400 \$
b) Équipements	40 000 \$	i) Mise de fonds-Bien	5 000 \$
c) Mobilier de bureau	2 000 \$	j) Prêt (provenance) Demande au pacte rural	25 600 \$ 15 000 \$
d) Matériel roulant Aménagement ou Améliorations	- \$	Parts privilégiées (dans le cas d'une coop.)	
e) locatives	10 000 \$		
f) Inventaire Fonds de roulement	- \$		
g) (dépenses courantes pour les 2 à 3 premiers mois)	5 000 \$		
Total	57 000 \$	Total	57 000 \$

7. ARGUMENTAIRE EN RAPPORT AUX CRITÈRES D'INVESTISSEMENT

Indiquez de quelle façon le projet répond à un ou plusieurs critères d'investissement définis par la MRC du Val-Saint-François.

<ul style="list-style-type: none">▪ Avoir un caractère structurant (ayant un impact significatif sur au moins une des orientations de base).
<ul style="list-style-type: none">▪ Rayonnement (plus d'une municipalité).
<ul style="list-style-type: none">▪ Faire l'objet d'une mobilisation ou d'une consultation dans la (les) municipalité(s) touché(es) ou recevoir l'appui de tables sectorielles ou de comités à l'échelle de la MRC.
<ul style="list-style-type: none">▪ Effet levier (permet d'entrevoir d'autres opportunités de développement).
<ul style="list-style-type: none">▪ Innovation (porteur d'avenir et ne met pas en péril un service ou un organisme existant).
<ul style="list-style-type: none">▪ Être présenté avec un montage financier viable (capable de survivre au-delà de la subvention).
<ul style="list-style-type: none">▪ Conservation des services essentiels (survie du village).
<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en valeur des attraits pour les gens d'ici.

8. SELON VOUS, QUELLES SONT LES RAISONS POUR LESQUELLES VOTRE PROJET S'INSCRIT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007-2014?